



Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-quatre,**

**Le jeudi cinq septembre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/08/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

**N°2024-038 Raccordement téléphonique logements jeunes**

M. le maire Indique au Conseil Municipal que le raccordement téléphonique des logements jeunes doit être fait.

Pour cela, nous avons reçu une première proposition et la seule envisageable par Orange de prendre dans la chambre la plus éloignée : coût des travaux 10.376,94€ TTC.

Une seconde proposition de la société mT.P.79 a été envisagé. Il s'agit de prendre dans la chambre de tirage téléphonique qui se trouve à l'arrière de la résidence Bellevue. Le coût de ces travaux sont de 8.161,14 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De **VALIDER** le devis de la société Mt.p.79 de 6.161,14 € TTC.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 5 septembre 2024

Secrétaire de séance  
Thomas MICHONNEAU

Le Maire  
Jean-Jacques GROLLEAU